

promouvoir l'économie dans toute la région des Maritimes.

M. MacFadden: Je souhaiterais simplement qu'au lieu de nous être servis de l'expression «accord général» nous ayons précisé que nous ne discutons pas ou que nous ne sommes pas nécessairement en désaccord avec les mesures d'intégration. C'est l'interprétation que nous pourrions donner à «accord général».

Le président: Ce peut certainement être lu comme nous l'avons lu, c'est-à-dire que généralement parlant, vous êtes d'accord avec l'intégration. Il y a là des lacunes, je crois.

M. MacFadden: Je crois que je vais laisser parler M. Parks sur la question, si vous me le permettez.

M. Parks: Monsieur le président, je crois que je devrais de nouveau appuyer sur le point que M. MacFadden vient de soulever et que je devrais le faire très fermement. Nous n'avons pas étudié la question du même point de vue que des experts en fiscalité, ni même au point de vue de ses répercussions dans l'application quotidienne des différentes lois fiscales. Nous l'avons étudiée à la lumière des effets que les principes émis dans le Livre blanc pourraient avoir sur tout le processus du développement économique, particulièrement dans les provinces de l'Atlantique. C'est dans cette optique que nous avons considéré la question. Nous en sommes venus à la conclusion générale que les propositions présentées comme telles, à l'exception de quelques-unes que je mentionnerai plus tard, tout en étant conformes aux principes de l'équité fiscale, ne sont pas susceptibles d'entraver sérieusement le développement économique des provinces de l'Atlantique.

Maintenant, ces exceptions sont: l'impôt sur les gains de capital non réalisés et les autres dont M. MacFadden a fait mention dans son rapport préliminaire ce matin—à savoir que des immobilisations ou des parties d'immobilisations achetées avec des fonds obtenus sous forme de subventions au titre de dépenses d'infrastructure qui constituent un stimulant accordé par le ministère de l'Expansion économique régionale, ces immobilisations dis-je ne sont pas amortissables. Voilà ce que nous croyons susceptible de provoquer un effet néfaste sur le développement des provinces de l'Atlantique.

M. MacFadden a aussi mentionné, dans le résumé du mémoire, qu'il se trouve des exemples d'entreprises en expansion et vous avez entendu ce matin l'exposé de l'une de ces importantes entreprises où il est dit que l'on doit éviter d'introduire dans le régime fiscal tout ce qu'on croit susceptible de décourager les investissements privés dans les entreprises dont une grande partie des biens est amortissable. Comme je l'ai dit, la thèse que nous

avons entendue ce matin provenait d'une compagnie qui est aux prises avec ce problème. Nous avons aussi parlé du problème des entreprises de service public, auxquelles M. MacFadden a également fait mention, et des autres champs d'activité économiques. Tout en étant d'accord, en général, il y a toutefois certaines questions précises, pas nécessairement dans le domaine complexe de la fiscalité, mais dans l'application des principes, qui peuvent avoir un effet négatif sur tout le processus de développement, et, dans la mesure du possible, nous avons essayé de vous les exposer.

Le président: Oui M. Parks, mais une entreprise en expansion, une entreprise bénéficiant de déductions considérables pour amortissement et d'un amortissement accéléré dispose alors de disponibilités suffisantes; mais lorsqu'elle verse un dividende aux actionnaires, ces derniers ne bénéficient pas de l'avoir fiscal. Maintenant, s'il s'agit d'une chose à laquelle on s'oppose ou qui est au détriment des entreprises de votre région, je vais plutôt considérer de nouveau la signification que nous pourrions donner aux mots: «notre accord en général».

M. MacFadden: Monsieur le président, au sujet de l'avoir fiscal, qu'il est très important d'étudier sérieusement selon nous afin que tous les actionnaires soient traités avec équité, je crois qu'on pourrait aider les sénateurs à comprendre l'exposé du Conseil Économique en ajoutant que si un groupe d'hommes d'affaires étaient appelés à faire un exposé, ils engageraient des experts en fiscalité; nous mènerions alors une attaque très positive comme le ferait une compagnie. Mais ici, nous envisageons la question de façon générale et j'espère que vous le lirez dans cette optique, du fait que nous le mentionnons.

Le président: Nous le lisons en tenant compte des réserves qui s'y trouvent.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, je me sens un peu embarrassé à ce sujet. Est-il juste d'interpréter ce que vous avez dit dans votre mémoire et ce que vous avez dit ici en guise de commentaires en réponse à la question que, généralement parlant, les propositions du Livre blanc ne retarderont pas le développement des Maritimes, mais qu'il peut se trouver des exceptions comme la *National Sea Products* et les entreprises de service public, qui sont des exceptions qui n'influeraient pas sur l'économie des Maritimes en général?

M. MacFadden: Oh, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire et j'espère que vous ne donnerez pas à mes paroles une telle signification. C'est tout à fait le contraire. Nous précisons que tout ce qu'ont pu dire les compagnies et ce à